

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE

GRAND PARIS SUD EST AVENIR

COMMUNE DE BONNEUIL-SUR-MARNE

PROJET DE MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

6 – MODIFICATION DE L'ANNEXE SUR LES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

- REACTUALISATION DE L'ANNEXE SUR LES ZAC
- PLAN DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
AVANT ET APRÈS MODIFICATION



Plan Local d'Urbanisme de Bonneuil-sur-Marne :

- approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27/09/2007
- modifié par délibération du Conseil Municipal le 19/06/2008
- mis à jour par arrêté municipal le 15/07/2008
- modifié par délibération du Conseil Municipal le 1/10/2009
- modifié par délibération du Conseil Municipal le 25/03/2010
- modifié par délibération du Conseil Municipal le 29/06/2010
- mis en compatibilité par Arrêté Préfectoral le 10/02/2011
- modifié par délibération du Conseil Municipal le 23/06/2011
- modifié par délibération du Conseil Municipal le 20/11/2014
- mise à jour par arrêté territorial le 29/09/2016
- modifié par délibération du Conseil de Territoire le 26/09/2018

I – REACTUALISATION DE L'ANNEXE SUR LES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ

En annexe du PLU, le plan des Zones d'Aménagement Concerté est toiletté avec la réactualisation de la mention concernant la ZAC Aimé Césaire (ex ZAC de l'Hôtel de Ville) créée par délibération du Conseil Municipal le 16 décembre 2010, modifiée le 20 novembre 2014.

Le reste des annexes du Plan Local d'Urbanisme de Bonneuil-sur-Marne - approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27 septembre 2007, modifié par délibérations du Conseil Municipal les 19 juin 2008, 1er octobre 2009, 25 mars 2010, 29 juin 2010, 23 juin 2011, 20 novembre 2014, mis en compatibilité par arrêté préfectoral le 10 février 2011, mis à jour par arrêté municipal le 15 juillet 2008 et arrêté territorial GPSEA le 29 septembre 2016 - demeure inchangé.